RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 05616
Numéro SIREN : 848 825 501
Nom ou dénomination : ABC CLUB

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2023 sous le numéro de dépôt 2377

SAS ABC CLUB

COMPTES ANNUELS
du 01/09/2021 au 31/07/2022

SAS ABC CLUB

4 avenue Rudolf Diesel
33700 MERIGNAC

Certifiés
Conformes



EXCO

GROUPE EXCO VALLIANCE
3-5 avenue Bernard de Moitessier

17180 PERIGNY

Tél.

valliance@exco.fr
www.excovalliance.fr

KRESTON

COMPTES ANNUELS

DU 01/09/2021 AU 31/07/2022

Bilan



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/07/22	Net au 31/08/21
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	10 517	4 795	5 722	7 099
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 650	1 650		406
Fonds commercial	170 000		170 000	170 000
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	8 358	1 848	6 510	7 394
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	147 769	65 354	82 416	94 447
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	48		48	
Prêts				
Autres immobilisations financières	34 864		34 864	33 983
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**373 206**	**73 647**	**299 559**	**313 330**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	78 681		78 681	183 889
Créances				
Clients et comptes rattachés	21 384		21 384	11 802
Fournisseurs débiteurs	6 000		6 000	59
Personnel				6 920
Etat, Impôts sur les bénéfices	12 009		12 009	36 227
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 467		1 467	44 601
Autres créances	142 134		142 134	140 216
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	80 727		80 727	74 965
Charges constatées d'avance	30 280		30 280	51 679
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**372 682**		**372 682**	**550 357**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**745 888**	**73 647**	**672 240**	**863 686**

Bilan

	Net au 31/07/22	Net au 31/08/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	75 828	92 624
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	**35 808**	**21 666**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**117 136**	**119 789**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	*353 340*	*436 515*
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	353 340	436 515
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	1 652	1 652
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	149 259	262 241
Personnel	*12 468*	*7 590*
Organismes sociaux	*26 567*	*28 171*
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	*6 654*	*110*
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	*5 164*	*7 618*
Dettes fiscales et sociales	50 853	43 488
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**555 104**	**743 897**
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	**672 240**	**863 686**

COMPTES ANNUELS

DU 01/09/2021 AU 31/07/2022

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABC CLUB

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2022, dont le total est de 672 240 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 35 808 euros.

L'exercice a une durée de 11 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/07/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/11/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/07/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 Novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

ABC CLUB
Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 avenue Rudolf Diesel
33700 MERIGNAC
848 825 501 RCS BORDEAUX

RAPPORT SPÉCIAL DE LA PRÉSIDENTE SUR LES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2022

Messieurs,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2022

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à cet article n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2022

- Convention conclue entre la Société et Monsieur Nicolas MARCHAND, gérant de la SARL BOULI, elle-même Présidente de la Société :
 - **Nature de la convention** : Compte courant d'associé
 - **Montant de la convention** : 235,95 euros non rémunéré

- Convention conclue entre la Société et la société SPORT 26 COMMUNICATION, associée de la Société :
 - **Nature de la convention** : compte courant d'associé
 - **Montant de la convention** : 1.416 euros

- Convention conclue entre la Société et la société SPORT 26 COMMUNICATION, associée de la Société :
 - **Nature de la convention** : convention de trésorerie
 - **Montant de la convention** : 122.041,31 €
 - **Montant des intérêts** : 1.452,71 €

Fait à MERIGNAC
Le 1er décembre 2022

La Présidente

ABC CLUB
Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 avenue Rudolf Diesel
33700 MERIGNAC
848 825 501 RCS BORDEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1er DECEMBRE 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 juillet 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 juillet 2022 s'élevant à 35.807,96 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice.....35.807,96 euros

A titre de dividendes.....10.000 euros

Le solde.....25.807,96 euros

Affecté en totalité au compte "Autres Réserves"
Qui s'élève après affectation à la somme de 101.635,83 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élève à la somme de 117.135,83 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 10.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 1er décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Présidente

Monsieur Nicolas MARCHAND
Représentant de la Société SARL BOULI